

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de la Transition écologique,  
de la biodiversité et des négociations  
internationales sur le climat et la nature

---

## **Arrêté du fixant la typologie de haies utilisée pour l'application du régime unique de la haie**

NOR : TECL2600964A

**Publics concernés :** porteurs de projet de destruction d'une haie au sens de l'article L. 412-21 du code de l'environnement, préfets de département, services déconcentrés, agents chargés de contrôles.

**Objet :** cet arrêté définit les types de haies mentionnés au 2° de l'article L. 412-27.

**Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur au lendemain de sa publication

**Application :** cet arrêté est pris en application du 2° de l'article L. 412-27 du code de l'environnement, issu de l'article 37 de la loi n°2025-268 du 24 mars 2025 d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture.

**La ministre de la Transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire,**

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 412-27 ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature en date du ;

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du XXX au XXX , en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement ;

### **Arrêtent :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

La typologie de haies mentionnée 2° du L. 412-27 du code de l'environnement est composée des types suivants :

- Les haies buissonnantes basses ;
- Les haies arbustives ;
- Les haies arborées.

Pour les haies implantées en bordure d'un milieu en eau permanente, le type de haie est complété par la mention « ripisylve ».

## **Article 2**

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et la ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Par

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature

Monique BARBUT

La ministre de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire

Annie GENEVARD